

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 19 septembre 2022

DOSSIER DE PRESSE

Pôle maritime de Nouvelle-Calédonie

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie Patrice Faure et Christopher Gygès, membre du gouvernement chargé de l'économie maritime ont annoncé la feuille de route du nouveau Pôle maritime de Nouvelle-Calédonie, lundi 19 septembre à Numbo, dans la zone où se déploiera une partie du futur site. Ce projet pilote d'infrastructures maritimes, permettra de réaliser et de concrétiser les ambitions en économie bleue du territoire.

Répondre au défi de la croissance bleue

La Nouvelle-Calédonie bénéficie, de par son environnement marin, d'un écosystème extraordinaire qu'il faut à la fois protéger et maîtriser de façon intelligente et durable. Le gouvernement a décidé de prendre le cap en créant un secteur de l'économie maritime dont l'objectif est de procéder à une réelle diversification économique.

Pour répondre aux enjeux de croissance liés au secteur de la mer, le gouvernement a déployé une stratégie dotée d'axes prioritaires dans lequel s'inscrit le Pôle maritime :

1. le développement des infrastructures maritimes afin de répondre au mieux aux besoins des professionnels du secteur ;
2. la restructuration de l'activité de croisière avec une nouvelle vision stratégique sur le type de navires et de clientèles à prioriser ;
3. la revalorisation des ressources et de l'écosystème marin, unique au monde ;
4. le développement de formations maritimes qui incluent des spécificités locales ;
5. la montée en puissance de l'économie maritime du territoire dans le Pacifique, grâce aux compétences et infrastructures en développement.

Des infrastructures à la hauteur des besoins

Le projet de Pôle maritime émane de la volonté commune des tous les acteurs du secteur de coopérer afin de favoriser la croissance de l'économie maritime. La création de nouvelles infrastructures vise également à organiser de façon plus cohérente le secteur afin d'encourager une économie marine et littorale durable tout en accompagnant le développement des entreprises concernées.

Le Pôle Maritime de Nouvelle-Calédonie prévoit la construction d'infrastructures portuaires qui font aujourd'hui défaut à la Nouvelle-Calédonie : aire de carénage, secteur de démantèlement des navires en fin de vie, système de levage, cale à sec, ateliers, etc. Le futur site sera doté d'équipements dédiés à la sûreté maritime, à l'environnement et à la valorisation du littoral, à la plaisance et au nautisme ainsi qu'aux ressources énergétiques marines. Ce projet devra anticiper les besoins du territoire en prenant en compte les nouvelles technologies et l'exploitation propre des ressources naturelles marines et sous-marines.

Dépollution et revalorisation de la baie de Numbo

La baie de Numbo, historiquement tournée vers les activités navales, réunit aujourd'hui plus d'une vingtaine d'entreprises spécialisées dans l'entretien et l'hivernage de bateaux de plaisance ou professionnels, la construction navale, l'exploitation de chalands pour le transport de minerai, la mécanique marine ou encore les travaux sous-marins.

Le site inclura du foncier relevant du domaine public maritime et aura vocation à disposer :

- de moyens de levage adaptés à la flotte locale et régionale ;
- d'une aire de carénage permettant d'accueillir des navires des quais de réparation à flot ;
- d'une zone d'amarrage à flot ;
- d'une zone de stockage pendant l'hivernage cyclonique.

Le gouvernement a confié en 2021 la maîtrise d'œuvre à la Secal des trois opérations suivantes :

1. Étude de préfaisabilité et différentes études environnementales ;
2. Enlèvement des épaves, dépollution et démantèlement de celles-ci ;
3. Études et réalisations complémentaires pour l'aménagement terrestre et maritime nécessaire à l'amélioration de la zone de Numbo, notamment la création d'un quai et d'un terre-plein.

Avancée du projet et planning prévisionnel

Maître d'ouvrage du projet, la Secal, a récemment retenu deux prestataires, le premier pour réaliser des levés bathymétriques afin de déterminer la topographie des fonds subaquatiques et localiser des épaves. Le second pour évaluer les risques de retraits d'épaves.

Des appels d'offres ont également été initiés pour le retrait des épaves immergées ainsi que le retrait des épaves flottantes, des corps morts et le retrait des structures d'amarrage terrestres. L'enlèvement ainsi que la dépollution et le démantèlement des épaves interviendra à partir du troisième trimestre 2022.

À titre indicatif, le dernier appel d'offres publié cette année concerne l'enlèvement de 21 épaves dans la Baie de Numbo, ainsi que 45 corps morts et d'autres objets encombrants tels qu'un ponton.

Les études puis les travaux d'aménagement et d'optimisation de la baie de Numbo sont programmés à l'horizon 2023/2024.

* * *